

d'embarras ; le voici : quant à ceux qui nous doivent le prix de leur abonnement de la première année, s'ils ne nous paient pas d'ici à quinze jours, nous passerons leur compte à un homme de loi. Quant à ceux qui nous doivent pour l'année courante, s'ils ne se sont pas acquittés d'ici au quinze de juillet, nous procéderons de la même manière à leur égard. Il nous est bien pénible de prendre de semblables mesures ; mais pourquoi nous met-on dans cette triste nécessité. On oublie sans doute que nous devons payer comptant et l'impression, et le postage et autres dépenses. Si on savait que notre revenu ne s'est monté qu'à vingt-huit louis, l'an dernier, on mettrait probablement plus d'empressement à s'acquitter à notre égard.

Nous sommes convaincu qu'il y a peu de publication qui ait reçu plus d'encouragement, en paroles, au moins, que la nôtre. Nous avons devant nous des centaines de lettres, qui nous apprennent que notre petite Gazette est destinée à faire beaucoup de bien, et nous sommes plein de reconnaissance pour ceux qui nous tiennent ce langage ; mais que nous vaudront ces bonnes paroles, si à côté de ces amis dévoués, il se trouve un aussi grand nombre d'abonnés qui veulent nous lire sans rien payer !

L'an dernier, nous avons fait connaître le nombre d'abonnés de plusieurs localités qui nous donnaient le plus d'encouragement, nous allons, aujourd'hui, compléter cette liste en mettant le nombre d'abonnés de 1870 en présence de celui de 1871 :

	1870	1871
St. Médard de Warwick.....	0	62
Petit Rocher, N. B.....	0	54
Caraquet, N. B.....	30	43
Baie St. Paul.....	4	42